



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du 7 décembre deux mille vingt deux, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, RIGAUD, MATHIEU, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Philippe VIARD donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Madame Catherine RIGAUD
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Absente : Madame Nathalie HOANG

Excusée : Madame Sophie MARNIER

Monsieur Victorien VINCENT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 27	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Demande de subventions et plan de financement « urgence travaux toiture école Tristan l'Hermite »

La découverte de problème structurel sur la toiture de l'école Tristan l'Hermite nécessite des travaux rapidement. Les travaux conservatoires ont été effectués, les études pour la reprise de la toiture sont achevées. Il en découle des travaux conséquents.

Le plan prévisionnel de financement se présente ainsi :

besoins HT		ressources		
travaux lot1	293 212,18 €	Etat DETR	80%	271 009,74 €
travaux lot 2	6 000,00 €			
travaux lot 3	22 000,00 €			
SPS	1 347,00 €			
CT	1 975,00 €			
Defrétin diagnostic	8 100,00 €	Total subventions	80%	271 009,74 €
travaux conservatoire	6 128,00 €	autofinancement	20%	67 752,44 €
TOTAL HT	338 762,18 €	TOTAL HT		338 762,18 €

.../...

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le plan de financement et d'autoriser le maire à faire les demandes de subventions possibles pour les travaux sur la toiture de l'école Tristan l'Hermitte.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quatorze décembre deux mille vingt deux

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20221213-2022-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Publication : 15/12/2022

Publié le 19 décembre 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.